

**AFRICAN UNION**

**الاتحاد الأفريقي**



**UNION AFRICAINE**

**UNIÃO AFRICANA**

---

**Addis Ababa, ETHIOPIA P. O. Box 3243 Telephone 517700 Cables: OAU, ADDIS ABABA**

---

**CONSEIL EXECUTIF  
QUINZIÈME SESSION ORDINAIRE  
24 – 30 Juin 2009  
Syrte (LIBYE)**

**EX.CL/510 (XV)Rev.1**

**RAPPORT INTERIMAIRE DE LA COMMISSION SUR LA MISE EN ŒUVRE DES  
ENGAGEMENTS DE JUILLET 2008 DE SHARM EL-SHEIKH POUR  
ACCELERER LA REALISATION DES OBJECTIFS DE L'EAU ET DE  
L'ASSAINISSEMENT EN AFRIQUE**

## I. Introduction

1. Préambule : Le présent rapport est établi en application de la Décision (Assembly/AU/Decl.1 (xi) ) des Chefs d'Etat et de gouvernement relative aux engagements de Sharm-El-Sheikh pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique, et qui invite, en son paragraphe q, le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) à « rendre compte annuellement des progrès accomplis dans la mise en œuvre de notre engagement concernant l'eau et l'assainissement avec l'appui des partenaires régionaux, et de soumettre ces rapports à notre examen ».

2. Les décisions du Sommet de Sharm-El-Sheikh sont des engagements importants pour accélérer la mise en œuvre des OMD et autres objectifs concernant l'eau et l'assainissement en Afrique. Elles ont, en effet, mis les crises concernant l'eau et l'assainissement ainsi que les défis connexes au coeur du programme de développement de l'Afrique.

3. Le 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, tenu à Istanbul (Turquie), a offert la possibilité de conclure des alliances et de renforcer les partenariats actuels pour mieux répondre aux défis de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Ce Forum a, en outre, mis en évidence l'importance de l'eau et de l'assainissement voulue par les engagements de Sharm-El-Sheikh. La Journée de l'Afrique célébrée lors de ce forum a été l'occasion pour les pays africains d'attirer l'attention de la communauté internationale sur les engagements politiques pris au plus haut niveau en 2008 et d'encourager le partenariat pour leur réalisation en vue de réduire la fracture de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Il a également servi de tribune pour engager les gouvernements, les parties prenantes et les partenaires de l'Afrique à promouvoir l'engagement régional en faveur de l'eau et de l'assainissement et à mobiliser un large soutien régional et international en vue de mettre en œuvre les engagements pris à cet égard par les Chefs d'Etat et de gouvernement.

4. Il est important de reconnaître que les engagements de Sharm-El-Sheikh constituent un cadre global incluant tous les engagements pris et les déclarations adoptées par le CMAE, notamment :

- La Déclaration de Syrte sur l'agriculture et l'eau en Afrique (2004)
- La Déclaration et le Programme de travail de Brazzaville (2007)
- La Déclaration ministérielle de Tunis de 2008 et les conclusions de la Première semaine africaine de l'eau sur l'Accélération de la sécurité de l'eau pour le Développement socioéconomique de l'Afrique
- La déclaration ministérielle d'eThekweni sur l'assainissement (2008)
- Les résultats de la Conférence de Syrte de 2008 sur l'eau et l'énergie pour l'agriculture.

La Déclaration de Sharm-El-Sheikh vise essentiellement à intensifier les efforts déployés au niveau continental pour mettre en œuvre les déclarations précédentes sur l'eau et l'assainissement.

5. Peu après le Sommet de Juin 2008, le CMAE a convoqué une réunion en octobre à Addis-Abeba afin de préparer une feuille de route pour l'application des engagements de Sharm El-Cheikh. Une stratégie d'application a été élaborée avec trois principaux domaines d'action:

- La poursuite de la mise en place des services de base en matière d'eau et d'assainissement à travers les initiatives existantes;
- Le renforcement des mécanismes opérationnels dans les zones où la faiblesse des capacités d'exécution constitue un goulet d'étranglement au progrès;
- L'amélioration, si nécessaire, des stratégies et politiques.

6. Il convient de reconnaître que les positions de départ pour la mise en œuvre des engagements diffèrent d'un pays à l'autre. Les obstacles aux progrès sont par conséquent différents. Si certains pays sont en mesure d'accélérer la mise en œuvre grâce à un environnement opérationnel déjà en place, d'autres, notamment les Etats fragiles, ont besoin d'aide pour renforcer leurs mécanismes opérationnels.

7. Au sommet de l'UA de 2008 sur l'eau et l'assainissement, la Commissaire de l'UA en charge de l'économie rurale et de l'agriculture a procédé à une évaluation objective de la situation actuelle concernant les cibles des OMD à atteindre d'ici 2015 en matière d'eau et d'assainissement en Afrique. Son exposé a fait ressortir les trois principaux points et sujets de préoccupation suivants :

- De 1990 à 2006, 245 millions d'africains ont eu accès à l'eau potable mais dans le même temps le nombre de personnes *privées* d'eau potable est passé de 61 millions, à 341 millions ;
- De 1990 à 2006, 153 millions d'africains ont eu accès à des réseaux d'assainissement adéquats mais dans le même temps, le nombre de personnes *privées* de réseaux d'assainissement adéquats est également passé de 153 millions à 583 millions ;
- 26 des 54 pays d'Afrique, sont en voie d'atteindre la cible fixée de l'OMD pour l'eau potable mais seulement six pays sont en voie d'atteindre celle fixée pour l'assainissement.

8. L'objectif clef poursuivi par le CMAE durant la période considérée était d'accélérer la mise en œuvre de certaines initiatives panafricaines en vue de la mise en oeuvre rapide de :

- La Déclaration des ministres africains de l'eau et le programme d'action adopté par la Conférence panafricaine de mise en œuvre et de partenariat de 2003 sur l'eau ;
- La Déclaration de 2004 de Syrte de la Conférence des chefs d'Etat de l'Union africaine sur les défis de la mise en œuvre du développement intégré et durable de l'agriculture et de l'eau en Afrique ;
- La Vision africaine de l'eau pour 2025, adoptée par l'Union africaine en 2004 ;
- Les conclusions de la Conférence internationale de 2005 sur l'Initiative pour la fourniture d'eau et l'assainissement dans les zones rurales, organisée à Paris, et où a été adopté le Cadre pour la réalisation des cibles des OMD dans les zones rurales en Afrique;
- La Conférence de 2006 des Organisations africaines des bassins fluviaux et lacustres (RLBO) à Kampala (Ouganda), qui a adopté des mesures pour le renforcement des RLBO existants et la création de nouvelles ainsi que le renforcement des liens entre le Réseau africain des organisations des bassins et le CMAE;

- La Déclaration conjointe de 2006 sur l'Eau et l'Assainissement des parties prenantes africaines dirigées par le CMAE et du Conseil consultatif du Secrétaire général des Nations Unies sur l'eau et l'assainissement (UNSGAB) à Tunis,
- La Déclaration du CMAE de Brazzaville de 2007 sur la gestion et le financement de l'eau, les approches stratégiques et la mise en œuvre des décisions ;
- La Déclaration du CMAE d'eThekewini de 2008 sur l'assainissement ;
- La Déclaration ministérielle et les conclusions de la première Semaine africaine de l'eau sur l'Accélération de la sécurité de l'eau pour le Développement socioéconomique de l'Afrique de Tunis de 2008.

9. Par ailleurs, l'année 2008 a été à mi-chemin de la cible 2015 de l'eau, de l'assainissement et d'autres cibles des OMD. Elle a également été le point critique dans la réalisation des OMD d'ici 2015, particulièrement en Afrique. C'est ainsi que les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont choisi l'eau et l'assainissement comme thème spécial du Sommet qu'ils ont tenu du 30 juin au 1<sup>er</sup> juillet 2008 en Egypte. Le document directif de ce Sommet souligne que « actuellement quelque 300 millions de personnes en Afrique n'ont pas un accès à l'eau potable, et environ 313 millions n'ont pas non plus accès à un assainissement adéquat. L'insuffisance de l'accès à l'eau et à l'assainissement constitue la cause principale de nombreuses maladies qui affectent l'Afrique. » Le document directif souligne également que le dernier Programme commun OMS/UNICEF de surveillance de l'eau et de l'assainissement, conclut que « dans 9 des 54 pays africains, moins de la moitié de la population utilise des installations sanitaires précaires, tandis que seulement 26 pays sont sur la bonne voie pour atteindre l'objectif concernant l'approvisionnement en eau potable. Si l'ont veut atteindre les OMD concernant l'approvisionnement en eau et l'assainissement, Il faut impérativement que l'Afrique et ses partenaires au développement honorent leurs engagements."

10. Le Sommet de l'UA a abouti à l'adoption des Engagements de Charm El-Cheikh, pour accélérer la réalisation des objectifs de l'eau et de l'assainissement en Afrique. Dans le préambule de leurs nouveaux engagements, les chefs d'État et de gouvernement ont reconnu «que l'eau est et doit rester un élément essentiel du développement durable en Afrique et que l'approvisionnement en eau et l'assainissement sont des conditions préalables au développement du capital humain de l'Afrique". Ils ont, en outre, reconnu «la sous-utilisation et la distribution inégale des ressources en eau en Afrique» et que « en comparaison avec le reste du monde, très peu de progrès a été accompli en Afrique pour atteindre la cible des OMD, et que, sur la base des tendances actuelles, l'Afrique doit intensifier ses efforts. »

11. Les Engagements du Sommet de l'UA soulignent notamment la nécessité de faire des progrès pour relever les huit défis suivants : financement des infrastructures de l'eau et de l'assainissement, conservation et répartition équitable des ressources en eau, combler le déficit de l'assainissement, rompre le silence concernant l'assainissement et l'hygiène, adaptation au changement climatique, gestion intégrée des ressources en eau superficielles et souterraines nationales et transfrontalières, investissement dans l'information, le savoir et le suivi, le développement institutionnel ainsi que le renforcement des capacités.

## II. Actions

### A. Actions : Initiatives et partenariats Africains pour l'eau et l'assainissement

12. Les mesures prises concernant la mise en œuvre des décisions à Sharm El-Cheikh sont énumérées en détail dans l'annexe I. Les principaux résultats de l'ensemble des actions et des programmes spécifiques sont indiqués ci-après dans le cadre d'une évaluation des progrès accomplis dans la mise en œuvre des engagements de Sharm El Sheikh et dans la réalisation des OMD concernant l'eau et l'assainissement.

13. La "Vision africaine de l'eau pour 2025: utilisation durable et équitable de l'eau pour le développement socio-économique" dont le Sommet des chefs d'État et de gouvernement, de l'UA a pris note en 2004, a fixé une orientation stratégique pour le travail du CMAE. Le Sommet du Millénaire de 2000 et l'adoption des OMD, ont suscité une intensification des efforts par le biais de nouveaux partenariats et initiatives régionaux en vue de démarginaliser les OMD et de les intégrer dans les programmes nationaux et régionaux pour le développement économique et social durable en accordant une attention particulière et la priorité à la réalisation des cibles des OMD en ce qui concerne l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement.

14. Les ministres africains chargés de l'eau se sont retrouvés à l'avant-garde depuis le Sommet du Millénaire de 2000 en proposant une politique stratégique des changements, juridiques et institutionnels pour une utilisation équitable, efficace et durable des ressources en eau à tous les niveaux. Le CMAE a de plus réussi à lancer de nouvelles initiatives importantes telles que: le Fonds d'affectation spéciale du CMAE, la Facilité africaine de l'eau (AWF), l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales (RWSSI), le Programme « eau et assainissement pour les villes africaines », l'Initiative pour la gestion intégrée des ressources en eau (GIRE/IWRM), le Rapport africain sur la mise en valeur de l'eau, la Revue africaine de l'eau et le Centre africain d'échange d'informations sur l'eau, la coordination des organisations des bassins fluviaux et des initiatives transfrontalières relatives à l'eau, la promotion de nouveaux dialogues régionaux et internationaux sur les défis liés à l'eau en Afrique, le renforcement de la coopération avec la société civile par l'officialisation des relations avec le Réseau de la société civile africaine pour l'eau et l'assainissement (ANEW), le renforcement de la coopération avec les organisations africaines des bassins fluviaux et lacustres à travers le Réseau Africain des organisations des Bassins (RAOB), l'établissement d'une étroite collaboration avec le G8 sur les nouvelles initiatives pour l'eau en Afrique et avec l'Union européenne pour la mise en oeuvre de l'Initiative Eau pour l'Afrique de l'UE.

15. Le CMAE a lancé, seul ou en association, toutes les initiatives concernant l'eau et l'assainissement en Afrique, mises en évidence dans le présent rapport. La Déclaration ministérielle de 2008 et les conclusions de la première Semaine africaine de l'eau à Tunis sur l'Accélération de la sécurité de l'eau pour le Développement socioéconomique de l'Afrique ont porté sur les questions soumises à l'examen du Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en Juin 2008, du Sommet du G8 en Juillet 2008 au Japon et du 5ème Forum mondial de l'eau, tenu en Mars 2009 à Istanbul (Turquie). Parmi les principaux messages contenus dans la Déclaration ministérielle de Tunis, figure notamment la nécessité d'officialiser le statut du CMAE en tant que Comité technique spécialisé de l'Union africaine, ce qui a été fait lors du Sommet de l'UA de janvier 2009, d'inscrire le Fonds africain pour l'eau et l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales comme points permanents à l'ordre du jour des délibérations du CMAE et du dialogue avec les partenaires

internationaux, d'encourager les pays membres à élaborer d'urgence des stratégies d'adaptation au changement climatique et d'intégrer le développement des ressources en eau dans ces stratégies, d'approuver et de mettre en œuvre la Déclaration d'eThekwini sur l'assainissement et les mesures d'accompagnement, classer en priorité et augmenter l'allocation des ressources dans les budgets des plans nationaux pour atteindre les cibles des OMD 2015 pour l'eau et l'assainissement.

16. Les engagements et autres programmes et initiatives susmentionnés, pour contribuer à atteindre les cibles des OMD de 2015 pour l'eau et l'assainissement, ont été lancés notamment aux niveaux régional et sous-régional, et ont abouti à la prise d'engagements politiques de haut niveau par le récent Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'UA en vue d'une action accélérée. Toutefois, il est évident que beaucoup reste à faire d'ici 2015 pour mettre en œuvre ces engagements, notamment aux niveaux national et local.

17. Les principales initiatives lancées par l'Union africaine, le CMAE, la Banque africaine de développement, les principales institutions des Nations Unies, l'UE, l'Agence Allemande de coopération technique GTZ, le Partenariat mondial pour l'eau, le Programme de la Banque mondiale pour l'eau et l'assainissement (WSP/World Bank), certains partenaires au développement et par plusieurs partenariats de la région sont, entre autres :

- L'adoption d'un vaste programme de travail pour appuyer les actions visant à atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement, la mise en place du **Fonds d'affectation spéciale du CMAE** pour faciliter le financement des actions liées aux OMD;
- La mobilisation des ressources pour le Fonds d'affectation spéciale du CMAE, à laquelle l'UE et le PNUE ainsi qu'un certain nombre de pays africains ont contribué ;
- **Le Fonds africain pour l'eau (AWF)** a été créé comme un Fonds spécial de la Banque africaine de développement (BAD), en mai 2004, suite à la demande officielle du CMAE de créer un fonds pour mobiliser et demander des ressources en vue de financer les infrastructures d'adduction d'eau et les investissements pour l'eau dans ce domaine en Afrique. A ce jour, 110 millions € ont été mobilisés dans le cadre de promesses faites par dix bailleurs de fonds: l'UE, le Canada, la France, le Royaume-Uni, le Danemark, la Suède, la Norvège, l'Autriche, l'Espagne et l'Algérie. Le nombre total de projets approuvés depuis la création de ce Fonds s'élève actuellement à 44, pour un montant de 44,90 millions €.
- **L'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement dans les zones rurales (RWSSI)** vise à améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement dans les zones rurales en Afrique afin d'assurer une couverture de 80% pour un investissement estimé à 14,2 milliards \$EU. D'une manière générale, grâce à cette initiative, l'approvisionnement en eau en milieu rural s'est nettement améliorée, ce qui devrait se poursuivre. Depuis le lancement de l'Initiative RWSSI en 2003, 20 opérations ont été approuvées dans 18 pays pour un financement total de 2,15 milliards \$EU, dont une contribution de la Banque de 847 millions \$EU. Un montant supplémentaire de 75 millions \$EU a été fourni par le Fonds d'affectation spécial de l'Initiative RWSSI. Les contributeurs à ce Fonds d'affectation spéciale sont jusqu'à présent la France, le Danemark et les Pays-Bas. Les promesses de contributions au Fonds se sont élevées à 90 millions d'euros au total dont 73% ont été reçus. Le reste,

à savoir 1,23 milliards \$EU a été mobilisé auprès d'autres donateurs, gouvernements et bénéficiaires.

- **Le Programme pour l'eau et l'assainissement (WSP)** de la Banque mondiale porte essentiellement sur l'élaboration des politiques, la conception de solutions innovantes, la promotion des meilleures pratiques et le renforcement des capacités pour assurer un accès durable à l'eau et à l'assainissement.
- **Le Programme eau et assainissement pour les villes africaines** vise à renforcer les capacités et à créer un environnement propice aux investissements en faveur des pauvres dans le domaine de l'eau et de l'assainissement dans les zones urbaines.
- **Le Réseau de la société civile africaine pour l'eau (ANEW)** vise à encourager le dialogue, l'échange d'expériences et la coopération en ce qui concerne les questions de l'eau dans la région, et à faciliter et appuyer la participation des sociétés civiles africaines à la formulation de la politique de l'eau et à la mise en œuvre des plans africains de développement du secteur de l'eau.
- **Le Réseau africain des Organisations des Bassins (RAOB)** a pour objectif de promouvoir la gestion intégrée des ressources hydriques au niveau des bassins hydrographiques en tant que moyen essentiel d'assurer un développement durable.
- **Le Programme détaillé pour le développement de l'agriculture en Afrique (CAADP)** traite des questions de croissance du secteur agricole, de développement rural et de sécurité alimentaire en encourageant les investissements pour accroître la superficie irriguée à 20 millions d'hectares d'ici 2015 et améliorer l'efficacité de l'agriculture pluviale.
- **L'Initiative Eau pour l'Afrique de l'UE (EUWI)** a été conçue pour aider les pays à atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement en finançant à hauteur de 500 millions € les activités entreprises pour l'approvisionnement en eau et les infrastructures d'assainissement durables et une meilleure gestion des ressources en eau dans les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (ACP).
- **Le Plan d'action allemand du G8 et la gestion des ressources en eau transfrontalières** est un plan qui met l'accent sur le renforcement de la coopération entre les organisations des bassins fluviaux et le renforcement des capacités de gestion des eaux transfrontalières en Afrique.
- **Le Consortium d'infrastructures pour l'Afrique (ICA)** a été conçu avec pour principal objectif de créer un partenariat stratégique entre les donateurs pour faciliter le développement des infrastructures d'appui à la croissance économique et à la réduction de la pauvreté dans les domaines de l'eau et de l'assainissement, de l'énergie, des transports, des télécommunications et des infrastructures urbaines.

### III. Voie à suivre et recommandations

18. Au niveau régional, les engagements du Sommet de l'UA de 2008 portent sur les trois actions ci-après qui doivent être mises en œuvre et dont le suivi doit être assuré par la Conférence de l'UA en 2009 :

- Convoquer une réunion conjointe des ministres africains de l'eau et des finances en 2009 pour élaborer, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires au développement, des politiques de financement appropriées;
- Adopter de nouvelles mesures en vue de renforcer le CMAE en tant que mécanisme régional de premier plan ainsi que les autres initiatives et parties prenantes régionales pour promouvoir la coopération en matière d'eau et d'assainissement, telles que l'Initiative du CMAE pour la gestion durable des ressources en eau et la feuille de route de la Commission africaine des eaux souterraines ;
- Examiner les progrès réalisés dans le renforcement du partenariat au niveau national et entre les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les agences internationales de développement, et dans la promotion des partenariats public-privé pour des actions accélérées en vue de la réalisation des cibles des OMD de 2015 pour l'eau et l'assainissement.

19. Le succès dans la réalisation des OMD 2015 pour l'eau et l'assainissement dépendra des mesures prises par les autorités nationales et locales avec l'appui de la communauté internationale. Les Chefs d'Etat et de gouvernement de l'UA ont, lors du Sommet tenu en juillet 2008, clairement exprimé leur volonté politique et leurs engagements à atteindre les cibles des OMD. Ce Sommet a, en effet, été un point critique et a autorisé les ministres nationaux concernés, les ministères, les autorités locales, les groupes de la société civile et le secteur privé à œuvrer ensemble à la transformation des engagements du Sommet de l'UA en programmes d'action efficaces et accélérés, en particulier dans les 28 pays africains qui ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre la cible concernant l'eau potable de 2015 et / ou les 48 pays qui ne sont pas sur la bonne voie pour atteindre également en 2015 la cible concernant l'assainissement.

20. En se servant des engagements du Sommet de l'UA de 2008 comme source d'inspiration et d'orientation, les gouvernements devraient envisager de convoquer en 2009 leur propre Sommets nationaux sur l'eau et l'assainissement avec la participation des représentants des ministères concernés, des autorités locales, des groupes de la société civile, du secteur privé et des partenaires de la coopération au développement. De tels sommets auraient pour tâches essentielles d'élaborer et / ou d'approuver un rapport détaillé sur les progrès réalisés et nécessaires aux niveaux national et local pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement d'ici à 2015, de s'engager à organiser d'autres Sommets nationaux et de mettre à jour et de produire des rapports similaires chaque année et ce, jusqu'en 2015.

21. Que de tels sommets ou conférences sur l'eau et l'assainissement soient organisés ou non, il est nécessaire, pour assurer la mise en œuvre et le suivi des engagements du Sommet de l'UA de 2008 en vue de la réalisation des OMD de 2015 pour l'eau et l'assainissement, de prendre, entre autres, les mesures suivantes aux niveaux national et local:

- Elaborer et / ou renforcer et mettre en œuvre des politiques, lois et plans d'action nationaux et locaux pour la gestion des ressources en eau en vue d'atteindre les cibles des OMD pour l'eau d'ici 2015;



- Elaborer et / ou renforcer et mettre en œuvre des politiques, lois et plans d'action nationaux et locaux pour l'assainissement en vue d'atteindre la cible des OMD pour l'assainissement d'ici 2015, en accordant une attention particulière aux lacunes identifiées dans la Déclaration ministérielle d'eThekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique;
- Elaborer et / ou mettre à jour un rapport sur les progrès accomplis ou à réaliser aux niveaux national et local pour atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement d'ici 2015, et procéder à son examen, à son actualisation et à sa publication sur une base annuelle et ce, jusqu'en 2015 ;
- Evaluer les ressources humaines et les compétences nécessaires pour mettre en œuvre les initiatives concernant l'eau et l'assainissement d'ici à 2015 et élaborer des programmes d'enseignement et de formation pertinents;
- Elaborer des plans d'investissement nationaux et allouer les budgets nécessaires pour la mise en œuvre des programmes concernant l'eau et l'assainissement;
- Mobiliser le secteur privé, les donateurs et autre assistance financière pour les initiatives nationales et locales concernant l'eau et l'assainissement, notamment des mesures d'incitation financière, la mise en place d'instruments et de marché pour favoriser l'investissement du secteur privé ainsi que la création de nouveaux partenariats public-privé pour l'eau et l'assainissement ;
- Décentraliser en faveur des autorités locales la mise en œuvre, le suivi et l'évaluation des programmes pour l'eau et l'assainissement ;
- Adopter des mesures spéciales pour faire en sorte que le rôle et les intérêts des jeunes et des femmes soient intégrés dans tous les politiques et programmes concernant l'eau et l'assainissement ;
- Evaluer la menace du changement climatique pour la variabilité des ressources en eau et la capacité à atteindre les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2015 ;
- Elaborer et / ou renforcer et mettre en œuvre des politiques, lois et plans d'action pour la gestion de l'eau avec d'autres pays riverains pour assurer une utilisation équitable et durable de ressources en eau partagées.

22. La Vision africaine de l'eau pour 2025 a pour objectif : "une Afrique où il existe une utilisation équitable et durable et une gestion des ressources en eau pour l'allègement de la pauvreté, le développement socio-économique, la coopération régionale et l'environnement". La Vision africaine de l'eau énonce dix indicateurs de réussite qui seront ciblés dans le cadre du travail du CMAE. Ces indicateurs sont les suivants:

1. l'accès durable aux services d'approvisionnement en eau et d'assainissement sûrs et adéquats est assuré pour la satisfaction des besoins élémentaires de tous ;
2. il y a suffisamment d'eau pour assurer la sécurité alimentaire et énergétique;

3. il existe de l'eau de qualité en quantité suffisante pour la conservation des écosystèmes et de la biodiversité ;
4. les institutions de gestion des ressources en eau sont réformées en vue de créer un environnement favorable à une gestion efficace et intégrée de l'eau dans les bassins fluviaux nationaux et transfrontaliers, notamment la gestion au niveau le plus bas ;
5. les bassins hydrographiques sont la base de la coopération régionale et du développement, et sont traités comme des ressources naturelles partagées par tous ceux qui y vivent ;
6. il existe un nombre suffisant de spécialistes de l'eau motivés et hautement qualifiés ;
7. il existe un système efficace et financièrement viable de collecte, d'évaluation et de diffusion des données sur les bassins hydrographiques nationaux et transfrontaliers ;
8. des stratégies efficaces et durables existent pour faire face aux problèmes naturels ou du fait de l'homme relatifs aux ressources en eau, y compris les changements et la variabilité du climat;
9. l'eau est financée et tarifée en vue de promouvoir l'équité, l'efficacité et la viabilité;
10. il existe une volonté politique, une prise de conscience du public et un engagement de tous en faveur de la gestion durable des ressources en eau, y compris l'intégration des préoccupations des femmes et des jeunes, ainsi que le recours aux approches participatives.

23. La vision africaine de l'eau continuera également à être un cadre d'action avec les quatre principaux objectifs suivants:

- a. renforcement du système de gestion des ressources en eau ;
- b. amélioration des connaissances relatives à l'eau ;
- c. satisfaction des besoins urgents en eau ;
- d. renforcement de la base financière pour l'avenir souhaité de l'eau

24. La Vision africaine de l'eau demande l'adoption de nouveaux moyens de réflexion sur l'eau et de gestion à tous les niveaux :

- Au niveau national, cela nécessitera un changement fondamental des politiques, stratégies et cadres juridiques, et également des mécanismes institutionnels et des pratiques de gestion. Cela nécessitera également l'adoption d'une approche participative, la gestion de l'eau, au niveau approprié le plus bas ainsi que l'intégration des besoins et des préoccupations des femmes et des jeunes. »

- Au niveau régional, cela nécessitera «le partenariat et la solidarité entre les pays partageant les mêmes bassins hydrographiques. »
- Au niveau mondial, cela nécessitera l'assistance des partenaires au développement de l'Afrique dans la mobilisation des fonds de démarrage des initiatives urgentes nécessaires pour soutenir le développement durable des ressources en eau de la région. »

#### IV. Décisions proposées

Les Chefs d'Etat et de gouvernement sont invités entre autres, à examiner, lors de leur sommet de juin/juillet 2009, les projets de décisions ci-après :

Inviter les gouvernements africains et le CMAE à:

- Elaborer et / ou renforcer et mettre en œuvre des politiques, lois et plans d'action nationaux pour la gestion des ressources en eau en vue d'atteindre d'ici 2015 la cible des OMD concernant l'eau;
- Elaborer et / ou renforcer et mettre en œuvre des politiques, lois et plans d'action nationaux et locaux pour l'assainissement en vue d'atteindre la cible des OMD pour l'assainissement d'ici 2015, en accordant une attention particulière aux lacunes identifiées dans la Déclaration ministérielle d'ethekwini de 2008 sur l'assainissement en Afrique;
- Elaborer et / ou mettre à jour un rapport sur les progrès accomplis ou à réaliser aux niveaux national et local pour atteindre les cibles fixées des OMD pour l'eau et l'assainissement d'ici 2015, et procéder à son examen, à son actualisation et à sa publication sur une base annuelle et ce, jusqu'en 2015 ;
- Dans le cadre de la deuxième Semaine africaine de l'eau, re-convoquer la Conférence panafricaine de mise en œuvre et de partenariat sur l'eau et l'assainissement, au cours de laquelle les ministres:
  - o Présenteront des rapports nationaux de situation sur les progrès réalisés dans la réalisation des OMD concernant l'eau et l'assainissement et la mise en œuvre des engagements de Sharm el-Cheikh ;
  - o Réfléchir sur les possibilités d'améliorer les technologies d'augmentation des ressources en eau, de mettre à jour et de faire l'inventaire sur ces technologies ;
  - o Relancer les initiatives de la Conférence panafricaine de 2003 et en lancer de nouvelles.

## **Annexe 1 - Mesures prises pour mettre en œuvre les Engagements de Sharm El-Cheikh**

Les mesures concernant la mise en œuvre des décisions prises à Sharm El-Cheikh sont les suivantes :

### **(a) Intensifier nos efforts pour mettre en œuvre nos déclarations antérieures relatives à l'eau et à l'assainissement.**

En 2007, lors de sa 6<sup>ème</sup> session tenue à Brazzaville (République du Congo), l'AMCOW (aujourd'hui connue sous le nom de Conseil des ministres africains de l'eau) a examiné les meilleurs moyens d'accélérer l'action en vue d'atteindre les cibles des Objectifs du millénaire pour le développement (OMD) à l'horizon 2015 pour l'eau et l'assainissement. Tout en reconnaissant que des progrès ont été réalisés et qu'il reste encore beaucoup à faire, les ministres ont adopté les nouvelles mesures qui sont, entre autres :

- L'adoption d'un vaste programme de travail destiné à appuyer les actions menées en vue de réaliser les cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement, la création du Fonds d'affectation spéciale du CMAE pour faciliter le financement des actions visant à atteindre les cibles des OMD, la mise en place du Fonds africain de l'eau et le lancement de l'Initiative pour l'approvisionnement en eau potable et l'assainissement dans les zones rurales;
- Le renforcement de la collaboration avec la société civile en officialisant les relations avec le Réseau de la société civile africaine pour l'eau et l'assainissement (ANEW) ;
- Le renforcement de la collaboration avec les organisations africaines de bassins fluviaux et lacustres ;
- L'établissement d'une étroite collaboration avec le G8 pour l'adoption de nouvelles initiatives concernant l'eau en Afrique, et avec l'Union européenne pour la mise en œuvre de l'initiative de l'UE pour l'eau en Afrique.

La Commission s'est entretenue, en décembre 2008, avec les parlementaires de la SADC en collaboration avec l'Association des parlementaires européens pour l'Afrique (AWEPA) pour faire le plaidoyer et sensibiliser aux déclarations antérieures sur l'eau et l'agriculture afin de mobiliser de l'appui pour l'élaboration de cadres législatifs pertinents et appropriés pour mettre en œuvre la décision aux niveaux régional et national.

### **(b) Mettre en évidence l'importance de l'assainissement en comblant les lacunes contenues dans la Déclaration d'eTheckwini sur l'assainissement en Afrique adoptée par les ministres africains en charge de l'eau**

- Réunions du Groupe de travail international de la Conférence africaine pour l'hygiène et l'assainissement (Conférence AfricaSan) - La première réunion a eu lieu à Nairobi (Kenya) en novembre 2008 et la deuxième réunion aura lieu en juillet 2009 à Abuja (Nigeria).
- Proposition de financement – La proposition a été faite et envoyée au Secrétaire exécutif du CMAE pour examen.
- Première cérémonie de remise des Prix africains – La note d'orientation a été finalisée et approuvée par le Groupe de travail international de la Première

Conférence AfricaSan. Un budget de 100 000 dollars est obtenu après du Conseil de concertation pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement (WSSCC). La Première cérémonie de remise des prix sera lancée lors du CMAE à Abuja en juillet 2009.

- Plans d'action nationaux de la Conférence AfricaSan et le Mécanisme d'évaluation par les pairs - 18 plans d'action ont été élaborés et soumis à l'CMAE.
- Création d'une fenêtre pour la Conférence AfricaSan sur le site Internet du CMAE – transfert en cours du site Internet de Africa2008 vers le site Internet du CMAE, notamment la conception de pages pour les programmes de suivi de la Conférence AfricaSan (plans d'action nationaux, prix, communication et savoir, suivi et évaluation, etc.)
- Suivi et évaluation des cibles de l'OMD pour l'assainissement – Les indicateurs d'hygiène et de salubrité ont été inclus dans l'Initiative « CSO2/GLAAS and GF4A » et la fenêtre de la Conférence AfricaSan créée sur le site Internet du CMAE comprendra une base de données sur l'hygiène et la salubrité en Afrique.
- La deuxième Conférence AfricaSan aura lieu en 2011, mais les Semaines de l'eau en Afrique, sous l'égide du CMAE et la BAD, comprendront une journée de la Conférence AfricaSan.
- Le système de suivi et les indicateurs ont été adoptés par le Groupe de travail international de la Conférence AfricaSan lors sa première session tenue à Nairobi (Kenya) en novembre 2008.

- (c) Examiner les questions concernant l'utilisation de l'eau pour l'agriculture en vue de la sécurité alimentaire tel que prévu dans la Déclaration ministérielle et les conclusions de la première Semaine de l'eau en Afrique

La principale suite donnée à la première Semaine africaine de l'eau en Afrique a été une Déclaration ministérielle inspirée des recommandations découlant des travaux de la Conférence. La Déclaration porte sur les questions majeures suivantes qui ont été examinées par le Sommet du G8 en juillet 2008 au Japon et le 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau tenu en mars 2009 à Istanbul (Turquie).

- i. Plate-forme d'infrastructure pour la réalisation de la sécurité de l'eau ;
- ii. Réalisation des Objectifs du millénaire pour le développement pour l'eau et l'assainissement ;
- iii. Financement des infrastructures pour les objectifs souhaités de la sécurité de l'eau ;
- iv. Prise en compte des défis sociaux et environnementaux ;
- v. Changement climatique et adaptation ;
- vi. Gestion des eaux souterraines ;
- vii. Collecte des eaux de pluie en vue d'assurer la sécurité alimentaire, l'approvisionnement en eau à usage domestique et le fonctionnement de l'écosystème ;
- viii. Rôles des parties prenantes et des partenariats ;
- ix. Investissement dans l'information, le savoir et le suivi;
- x. Développement institutionnel et renforcement des capacités ;

Au 5<sup>ème</sup> Forum de l'eau en Turquie, le Sommet des chefs d'Etats a adopté une déclaration (Déclaration d'Istanbul) tandis que la Conférence ministérielle s'est achevée avec une Déclaration ministérielle d'Istanbul et le Guide d'Istanbul sur l'Eau. Le processus parlementaire communiqué a abouti à la création d'un fonds dans le cadre du budget national des pays industrialisés pour l'eau afin de « consacrer 1 % de leurs budgets nationaux pour l'eau à aider

les pays en développement et les pays sous-développés » à se concentrer sur des programmes relatifs à l'eau pour réaliser l'Objectif du millénaire. Le Dialogue entre les autorités locales sur le Consensus d'Istanbul sur l'eau (IWC) a évoqué la nécessité de mobiliser des ressources financières. La Journée régionale de l'Afrique célébrée à l'occasion du 5<sup>ème</sup> forum mondial de l'eau a donné l'exemple d'une mobilisation de soutien régional et international élargi dans le but de consolider les engagements existants. L'événement a fourni la plateforme globale pour le lancement du Document d'orientation régional africain, dans lequel il est indiqué qu'un montant de 50 milliards de \$EU serait requis annuellement pour réaliser les objectifs dans trois secteurs majeurs à savoir : l'accès à l'eau potable et à l'assainissement sûr ; l'eau pour l'agriculture ; et l'énergie hydroélectrique et le stockage pour usages multiples.

- (d) Formuler ou actualiser des politiques nationales de gestions de l'eau, les cadres réglementation et les programmes, de gestion de l'eau et élaborer des stratégies et des plans d'action nationaux pour la réalisation des cibles des OMD pour l'eau et l'assainissement au cours des sept (7) prochaines années :

L'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (RWSSI) de la BAD aide les pays africains à élaborer et à mettre à jour des plans nationaux pour atteindre l'objectif de 80 % d'accès à l'approvisionnement en eau et à l'assainissement en milieu rural d'ici 2015.

- (e) Créer un environnement propice pour améliorer la participation effective des autorités locales et du secteur privé :

Les autorités locales et le secteur privé participent à l'élaboration de plans nationaux pour l'eau et l'assainissement, et à leur mise en œuvre. Les autorités locales et les petits opérateurs locaux sont activement engagés dans les zones rurales.

- (f) Assurer l'utilisation équitable et durable et promouvoir la gestion intégrée et le développement des ressources en eau nationales ou partagées en Afrique.

Le CMAE collabore activement avec le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB) en vue de garantir l'utilisation équitable et durable des ressources en eau partagées. Le CMAE a mis sur pied un sous-comité sur les eaux transfrontières présidé par le RAOB ; le Sous-comité est responsable devant le Comité technique consultatif du CMAE. Le Partenariat mondial pour l'eau (GWP) a encouragé plusieurs pays africains à utiliser le système de Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE) comme un outil pour assurer une utilisation durable et équitable des ressources en eaux partagées.

- (g) Renforcer les capacités institutionnelles et humaines à tous les niveaux notamment au niveau de l'administration locale décentralisée pour la mise en œuvre de programmes, l'amélioration de la gestion de l'information et du savoir et le renforcement du suivi et de l'évaluation.

Le Programme de suivi et d'évaluation de la Banque africaine de développement (BAD) pour l'Afrique assure le renforcement des capacités institutionnelles et humaines au niveau national. La BAD a élaboré au nom du CMAE un format pour la mise en œuvre du Mécanisme panafricain de suivi et d'évaluation des progrès réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement aux niveaux national, sous-régional et régional. La Commission, le CMAE, la BAD et la CEA ont tenu une réunion du 10 au 13 décembre 2008 avec la SADC sur le format

communiqué aux États membres à la réunion de novembre, alors que les autres CER se sont réunies en janvier 2009 pour examiner le format. La Banque finalisera le format, qui sera utilisé pour le suivi et l'évaluation des progrès réalisés dans les États membres.

La Commission, le CMAE et GTZ/UE ont tenu une réunion en mars 2009 sur les domaines nécessitant de l'appui pour mettre en œuvre l'engagement pris à Sharm El Sheikh. Les domaines identifiés pour l'appui sont : la mise en œuvre de la stratégie africaine pour l'eau et l'assainissement, la promotion de la gestion des ressources en Afrique et l'amélioration des structures institutionnelles. L'Allemagne, à travers GTZ, finalisera les conditions requises pour l'appui au programme. Le Gouvernement de la Suède a également eu des entretiens avec la Commission et finalisera son appui pour la gestion de l'eau transfrontalière ;

- (h) Mettre en place des mesures d'adaptation pour renforcer la capacité d'adaptation de nos pays aux menaces sans cesse croissantes du changement climatique et de la variabilité du climat pour nos ressources en eau et nos capacités à atteindre les objectifs pour l'eau et l'assainissement.

Le Gouvernement du Danemark quant à lui, collabore avec les pays africains pour mettre en œuvre des mesures d'adaptation visant à renforcer la résistance à la menace croissante des changements climatiques et de la variabilité pour les ressources en eau. Le Gouvernement de la Grèce pour sa part, apporte aussi son appui pour des questions relatives aux changements climatiques.

En 2009, la BAD met en place une Stratégie de gestion des risques et d'adaptation climatiques. La stratégie définit l'appui de la Banque à ses pays membres régionaux dans leurs efforts pour faire face efficacement aux nouveaux défis et répondre ainsi aux préoccupations des États du G8 et des chefs d'État et de gouvernement concernant les impacts du changement climatique sur le développement, la stabilité, le bien-être social et la réduction de la pauvreté en Afrique. Une attention particulière est accordée à la gestion des ressources en eau.

- (i) Augmenter substantiellement les ressources financières nationales allouées à la mise en œuvre des activités de développement des ressources en eau et d'assainissement aux niveaux national et régional, et demander aux ministres en charge de l'eau et des finances d'élaborer des plans d'investissement appropriés;

Beaucoup restent à faire dans ce domaine. Les ressources financières nationales prévues pour la mise en œuvre des programmes doivent être augmentées. Les pays sont encore trop dépendants vis-à-vis de l'APD. L'eau doit être considérée comme un produit de base économique. Le retour sur l'investissement dans l'eau est rentable. Pour chaque dollar dépensé, le retour est d'environ 4 à 6 dollars. Il faudrait convaincre les ministres des finances de faire ces investissements en augmentant les ressources financières nationales allouées à l'eau et à l'assainissement. Le prix à payer pour n'avoir pas investi est de loin supérieur au coût de l'investissement.

- (j) Mettre en place des instruments, et des marchés financiers locaux pour l'investissement dans le secteur de l'eau et de l'assainissement.

Le micro-financement du secteur de l'eau et de l'assainissement est en train de se développer en Afrique. Le Kenya occupe la première place dans ce domaine. Les petits opérateurs du secteur ont besoin d'un cofinancement de la part des institutions financières non traditionnelles.

- (k) Mobiliser le financement accru des donateurs et autres pour les initiatives pour l'eau et l'assainissement, notamment les projets nationaux et les Initiatives pour l'eau et l'assainissement en milieu rural, le Fonds africain de l'eau, le Programme de l'eau pour les villes africaines et le Fonds de préparation de projet d'infrastructure du NEPAD, tel que proposé dans les Initiatives du G8 pour l'eau et l'assainissement.

La Banque africaine de développement a un rôle primordial à jouer en contribuant au financement et en assistant dans la mobilisation de fonds externes pour la mise en œuvre de nouveaux plans nationaux et régionaux en vue d'améliorer la gestion des ressources en eau dans et entre les pays, et d'atteindre les cibles des OMD d'ici 2015 pour l'eau et l'assainissement. Mais aucun montant de ressources financières ne peut aider à relever le défi que pose l'eau en Afrique sans le ferme engagement des dirigeants politiques et des décideurs.

Pour améliorer le financement local, la BAD a réalisé une étude sur les « Instruments financiers pour faciliter les investissements dans le secteur de l'eau ». La BAD, en partenariat avec l'Association africaine de l'eau (AAE) et le Programme eau et assainissement de la Banque mondiale (WSP), a procédé à l'évaluation de sept compagnies de distribution d'eau et d'un certain nombre d'activités pilotes pour aider les compagnies de distribution d'eau à accéder au financement du marché. Les sept compagnies de distribution africaines se sont avérées « sans risque pour les investissements » et capables d'attirer des institutions nationales de financement et de conclure des transactions.

Les principaux défis à relever seront, pour les chefs d'État et de gouvernement, de prendre des engagements clairs et spécifiques en vue d'assurer une utilisation équitable et durable, ainsi qu'une gestion plus intégrée des ressources en eau nationales et partagées avec d'autres pays, et d'accélérer les progrès dans la réalisation des cibles de l'OMD pour l'eau et l'assainissement à l'horizon 2015 et on l'espère, le Sommet des chefs d'État et de gouvernement de l'Union africaine de juillet 2008 relèvera ces défis. Au cours des dernières décennies et années, ce ne sont pas les déclarations et les plans d'action pour l'eau et l'assainissement en Afrique qui ont manqué ; ce qui a fait défaut est la volonté politique, la capacité technique et les ressources financières pour mettre en œuvre ces plans et réduire l'écart entre les plans proposés et le manque d'eau potable et d'assainissement continu pour plusieurs centaines de millions de pauvres d'Afrique.

- (l) Promouvoir la participation effective de la société civile africaine et du public aux activités et programmes pour l'eau et l'assainissement

Le Réseau de la société civile africaine pour l'eau et l'assainissement (ANEW) et ses membres n'ont cessé de souligner l'importance de l'assainissement aux niveaux national, régional et international. En outre, l'ANEW a poursuivi le renforcement des capacités des organisations de la société civile à se consulter avec les gouvernements nationaux, et à participer au suivi des progrès réalisés dans le secteur de l'eau et de l'assainissement en utilisant la Déclaration de Sharm El-Sheikh comme outil de sensibilisation. Les activités ont été, entre autres, les suivantes :



- Mise en évidence de l'importance de l'assainissement : Entre octobre et novembre 2008, les membres de l'ANEW en Afrique de l'Est ont effectué une évaluation rapide de la mise en œuvre de la Déclaration d'eThekweni et de Sharm El-Sheikh au niveau national. Ce processus a permis de sensibiliser le public aux Déclarations et aux défis liés à l'eau et l'assainissement dans la région.
- Partage de l'information et de la communication : L'ANEW a consacré des ressources et augmenté ses outils de communication pour assurer l'échange efficace d'informations avec la communauté des OSC. Il s'agit des outils suivants : communiqués en ligne, bulletins et sites Internet avec des pages spéciales sur les principaux défis et leçons tirées dans le secteur.
- Participation des OSC : Les OSC ont activement participé aux processus nationaux et régionaux à travers l'Afrique, en particulier à la révision et à l'élaboration des politiques, stratégies et plans nationaux pour l'eau et l'assainissement. En outre, les OSC ont participé aux événements où étaient examinées les questions d'approvisionnement en eau et d'assainissement aux niveaux national, régional et international, notamment la Semaine de l'eau à Stockholm, le 5<sup>ème</sup> Forum mondial de l'eau, la Semaine de l'eau de la Banque mondiale, etc. La reconnaissance des organisations de la société civile a été possible en grande partie grâce au partenariat entre l'ANEW et le CMAE.
- Participation de la population : L'ANEW a mis en place des réseaux nationaux d'OSC dans plus de 38 pays en Afrique. Ces réseaux organisent régulièrement des consultations, des débats publics et des forums d'apprentissage avec les principaux acteurs du secteur, qui servent de cadres pour influencer les politiques et les pratiques, ainsi qu'à entrer en contact avec les décideurs.

Défis :

- La capacité des organisations de la société civile à s'engager efficacement dans les politiques pour les influencer est limitée. Il est nécessaire de soutenir l'ANEW dans le renforcement des capacités des organisations de la société civile du secteur à évaluer et suivre activement les progrès réalisés.
  - Les informations provenant des principales parties prenantes sur les progrès réalisés au niveau national ne sont pas facilement accessibles. Il est donc nécessaire, qu'elles mettent en place des mécanismes qui facilitent l'accès à l'information.
  - Le financement du secteur de l'eau et de l'assainissement constitue un défi. Les engagements pris pour augmenter le financement n'ont pas été respectés.
- (m) Promouvoir la programmation pour tenir compte du rôle et des intérêts des jeunes et des femmes, étant donné que le fardeau d'un mauvais système d'eau et d'assainissement repose de façon disproportionnée sur les femmes et les enfants.

L'ONU-Habitat, à travers le Programme « Eau pour les villes africaines » accorde une importance particulière aux jeunes et aux femmes et travaille en étroite collaboration avec les institutions d'enseignement dans les pays où il a des projets.

- (n) Renforcer le CMAE en tant que mécanisme régional essentiel et d'autres parties prenantes régionales pour promouvoir la coopération dans le domaine de l'eau et de l'assainissement.

L'officialisation du CMAE comme Comité technique spécialisé de l'Union est une étape importante dans le renforcement de sa position et de sa capacité comme mécanisme régional indispensable.

Le CMAE a été la première institution à proposer une politique stratégique, des changements juridiques et institutionnels pour l'utilisation équitable, efficace et durable des ressources en eau à tous les niveaux. Il a réussi à lancer d'importantes initiatives comme le Fonds d'affectation spéciale du CMAE, le Fonds africain de l'eau, l'Initiative pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement en milieu rural (RWSSI), le Programme « Eau pour les villes africaines », l'Initiative pour la Gestion intégrée des ressources en eau (GIRE), le Rapport sur le développement des ressources en eau en Afrique, une revue africaine de l'eau, le Centre africain d'échange d'informations sur l'eau, la coordination des organisations de bassins hydrauliques et des initiatives pour les eaux frontalières, la promotion de nouveaux dialogues régionaux et internationaux sur les défis qui se posent à l'eau en Afrique, le renforcement de la collaboration avec la société civile à travers l'officialisation des relations avec le Réseau de la société civile africaine pour l'eau et l'assainissement (ANEW), l'expansion de la collaboration avec les organisations de bassins fluviaux et lacustres en Afrique à travers le Réseau africain des organismes de bassins (RAOB), l'établissement d'une étroite collaboration avec le G8 pour de nouvelles initiatives concernant l'eau en Afrique et avec l'Union européenne pour la mise en œuvre de l'Initiative européenne relative à l'eau pour l'Afrique.

La Commission a eu des entretiens avec les fonctionnaires du CMAE pour mettre en œuvre cette déclaration ainsi que la Déclaration de janvier sur le Comité technique spécialisé (CTS) visant à institutionnaliser le CMAE en un CTS sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement. La réunion s'est tenue à Addis-Abeba les 1<sup>er</sup> et 2 avril 2009 avec les principales parties prenantes et partenaires concernés en vue d'harmoniser les efforts déployés actuellement visant à la mise en œuvre des engagements pris à Sharm El Sheikh et d'examiner la voie à suivre quant au suivi et à l'évaluation des divers programmes.

- (o) Renforcer l'initiative du CMAE pour la gestion durable des ressources en eau en vue de mettre en œuvre sa feuille de route pour la Commission africaine des ressources en eau.

Lors de sa 6<sup>ème</sup> session ordinaire tenue à Brazzaville, République du Congo, en mai 2007, le Conseil des ministres africains de l'eau (CMAE) a décidé de prendre des mesures décisives pour améliorer la gestion des ressources en eaux souterraines en Afrique. À cet égard, la 6<sup>ème</sup> session du CMAE a décidé de :

- Promouvoir l'institutionnalisation de la gestion des eaux souterraines par les organisations des bassins fluviaux et lacustres afin d'assurer une appropriation régionale de l'initiative ;

- Créer une synergie avec les RWSSI afin de veiller à l'intégration des eaux souterraines dans le processus d'évaluation des ressources et la gestion durable des ressources en eaux souterraines ;
- Etre le dépositaire de l'initiative stratégique à travers laquelle sa mise en œuvre rapide peut être assurée ainsi que son impact au niveau du continent ; et
- Approuver et soutenir les efforts visant à obtenir l'assistance financière essentielle auprès du Fonds africain de l'eau qui pourrait être utilisé pour mobiliser des ressources supplémentaires auprès des partenaires de la coopération au développement comme l'Union européenne.

En novembre 2007 le Comité exécutif du CMAE (EXCO) a décidé de créer une Commission africaine des eaux souterraines afin de coordonner la mise en œuvre de la décision ci-dessus. Par la suite, le Groupe inter-institutions des Nations Unies sur l'eau en Afrique (UN-Water/Africa) a préparé une feuille de route pour la création de la Commission. Cette feuille de route a été examinée lors d'une réunion conjointe qui s'est tenue sous l'égide de la Commission de l'Union africaine à Addis-Abeba, en octobre 2008, avec le Comité exécutif du CMAE, la Banque africaine de développement et d'autres partenaires. Par la suite, le Comité exécutif, réuni en novembre 2008 à Nairobi, a pris les mesures provisoires ci-après en vue du lancement de la Commission :

- Le Ministre kenyan de l'eau et de l'irrigation est désigné président par intérim de la Commission,
- Le PNUE, l'UNESCO et ONU-Habitat sont invités à apporter un appui institutionnel à la Commission, notamment à abriter le Secrétariat intérimaire,

Le Ministre kenyan de l'eau et de l'irrigation, président par intérim, a lancé le processus de mise en œuvre des décisions ci-dessus. En consultation avec le PNUE, l'UNESCO et ONU-Habitat, les dispositions prises pour l'établissement du Secrétariat intérimaire de la Commission ont été approuvées. Selon la décision de la réunion de l'EXCO en novembre, le PNUE, l'UNESCO et ONU-Habitat devront apporter l'appui institutionnel à la Commission, notamment abriter le Secrétariat intérimaire. Une équipe de coordination composée des trois institutions de l'ONU partenaires et du ministère kenyan de l'eau et de l'irrigation a été mise sur pied. L'équipe s'est réunie plusieurs fois dans le but de travailler sous la direction du Secrétaire exécutif du CMAE sur des questions techniques.

- (p) Renforcer le partenariat à tous les niveaux dans nos pays et entre les communautés économiques régionales et avec les agences de développement international, et promouvoir les partenariats public-privé en vue d'accélérer les actions pour la réalisation des OMD pour l'eau et l'assainissement sur notre continent.

Au cours de ces dernières années le CMAE a rapidement développé sa coopération et son partenariat avec les autres organisations en Afrique, notamment avec la Banque africaine de développement (BAD), la Conférence des Ministres africains en charge de l'environnement, la Conférence des ministres africains en charge de la science et de la technologie (AMCOST), l'Union africaine (UA), le Forum des Ministres de l'énergie en Afrique (FEMA), les Communautés économiques régionales, les Organisations des bassins fluviaux et lacustres, et les organisations de la société civile comme le Réseau de la société civile africaine sur l'eau et l'assainissement (ANEW). Le CMAE entretient une coopération avec les organes de l'ONU suivants : la Commission sur le développement durable (CDD), le PNUE, ONU/Habitat, le Conseil consultatif du Secrétaire général de l'ONU (UNSGAB) sur l'eau et l'assainissement

et UN-Water. Les partenaires au développement du CMAE sont entre autres : le Danemark, le Canada, l'Union européenne (UE), la France, l'Agence allemande coopération technique (GTZ), le Partenariat mondial pour l'eau (GWP), le Royaume-Uni et la Banque mondiale.

- (q) Demander au CMAE d'établir des rapports annuels sur le progrès accompli dans la mise en œuvre de nos engagements concernant l'eau et l'assainissement avec l'assistance des partenaires régionaux et de nous les soumettre pour examen.

Le présent rapport est la première tentative du Conseil pour mettre en œuvre cette décision.

- (r) Demander aux Ministres africains en charge de l'eau et des finances de tenir une réunion des ministres en charge de l'eau et des finances, en collaboration avec la Banque africaine de développement et les partenaires au développement, pour élaborer des politiques de financement appropriées;

[Rapport de la BAD]

- (s) Demander aux Communautés économiques régionales et aux Organisations des bassins fluviaux et lacustres d'engager des dialogues régionaux sur le changement climatique et son impact sur le secteur de l'eau en vue de mettre au point des mesures d'adaptation appropriées ;

Le PNUE a été le premier à répondre à cette demande lors d'une récente réunion de haut niveau tenue du 20 au 22 mai 2009 à Bangkok. Le GWP a également engagé un dialogue avec les organisations africaines des bassins fluviaux et lacustres (RLBO) sur l'impact des changements climatiques sur le secteur de l'eau. Le Danemark a facilité un dialogue en Afrique sur le même sujet comme contribution à la Position africaine commune à la Conférence des Nations unies sur le changement climatique (COP-15) prévue à Copenhague en décembre 2009.

- (t) Inviter le G8 à réaffirmer, lors de son prochain Sommet au Japon, son engagement à mettre en œuvre ses initiatives pour l'eau en Afrique, notamment le Plan d'Évian pour l'eau de 2003, en vue de renforcer leur engagement dans le secteur de l'assainissement et d'établir un partenariat efficace avec les États membres de l'UA à travers le CMAE, en vue de réaliser les OMD pour l'eau et l'assainissement.

Le CMAE a travaillé en collaboration avec le Groupe d'experts du G8 sur l'eau et l'assainissement pour mettre en place un partenariat-cadre sur l'eau entre l'Afrique et le G8. Ce partenariat devrait être annoncé bientôt, à la suite des prochains Sommets du G8 et de l'UA en juillet 2009.

Au cours du prochain Sommet du G8 prévu en Italie et des autres réunions internationales de haut niveau, les organisations et partenaires internationaux doivent prendre des engagements claires et spécifiques pour améliorer la coordination et l'intégration de leurs différentes initiatives pour l'eau et l'assainissement, organiser et participer plus régulièrement aux concertations bilatérales et multilatérales sur l'eau avec leurs partenaires nationaux et régionaux en Afrique, et fournir des ressources financières supplémentaires et l'assistance technique nécessaire pour mettre en œuvre de nouveaux plans nationaux et régionaux et des

stratégies d'investissement en vue d'améliorer la gestion de l'eau et réaliser les OMD pour l'eau et l'assainissement.

En vue d'appuyer la mise en œuvre des engagements africains, les **pays du G8** procèdent à un renforcement des capacités dans les pays africains pour mettre en point et appliquer les stratégies nationales sur l'eau et l'assainissement ; améliorer la coordination au sein les plateformes multilatérales pour des bailleurs de fonds promouvoir l'efficacité de l'aide ; aligner l'aide afin de mieux refléter les priorités nationales ; améliorer les contributions bilatérales et multilatérales aux mécanismes financiers visant à mobiliser l'investissement ; aider la Commission de l'UA, le CMAE et les CER face aux requêtes de l'Afrique pour l'appui institutionnel.

Tout en reconnaissant que la responsabilité première du succès de son développement incombe à chaque pays individuellement, les deux parties accorderont la priorité à la réalisation des OMD relatifs à l'eau dans leur programme politique. Il faudra, pour cela, appuyer le dialogue sur l'eau entre les ministres en charge des finances et de la planification, avec les partenaires au développement. La Semaine africaine de l'eau, dont la célébration est prévue en novembre 2009 en Afrique du Sud, donnera l'occasion d'enregistrer des progrès tangibles vers notre objectif commun de relever les défis relatifs à l'eau et l'assainissement.

2009

# Rapport Interimaire de la Commission sur la Mise en Oeuvre des Engagements de Juillet 2008 de Sharm El-Sheikh pour Accelerer la Realisation des Objectifs de l'Eau et de l'Assainissement en Afrique

Union Africaine

Union Africaine

---

<http://archives.au.int/handle/123456789/3250>

*Downloaded from African Union Common Repository*